



ARRÊTÉ REGLEMENTAIRE N°106/POL/2025

**PORTANT SUR L'AUTORISATION D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT
D'UN VÉHICULE DE SECOURS « ENTREMONT FÊTE L'ÉTÉ » RUE DES PEUPLIERS
(EMPLACEMENT DE LIVRAISON DE L'AGORA)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2542-1 et L.2542-2, ainsi que le Code des Communes,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-1 et suivants,

Vu le Code Pénal et notamment son article R.610-5

Vu les arrêtés interministériels des 22 octobre 1963, 24 novembre 1967 et 7 juin 1977 relatifs à la signalisation routière, modifiés et complétés

Vu la demande formulée par Monsieur Patrice NYREK, Président de l'Association du Centre Polyvalent d'Entremont (A.C.P.E.) sise au 13 rue des Peupliers à Rixheim, en date du 28 février 2025.

Vu l'arrêté 59/POL/2025 portant sur l'autorisation d'arrêt et de stationnement d'un véhicule de secours « Entremont Fête l'Été » rue des Peupliers (Emplacement de livraison de l'AGORA).

ARRÊTÉ

Article 1

L'arrêté 59/POL/2025 est abrogé.

Article 2

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Strasbourg ou par l'application " Télérecours citoyens " accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3

Tout agent de la force publique est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rixheim,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Rixheim,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité,
- Madame la Directrice des Services Techniques, de l'Urbanisme et de l'Environnement (pour information et/ou exécution),
- Monsieur Patrice NYREK, Président de l'A.C.P.E. – 13 rue des Peupliers à Rixheim.

Fait à Rixheim le 27/03/2025

Pour Le Maire

Le Conseiller Municipal Délégué à la Sécurité



Patrick BOUTHERIN

Publié sur le site internet de la commune de Rixheim

Le 04 AVR. 2025